

## Communiqué de presse

### Fin d'Episode de pollution de l'air Procédure d'alerte levée

L'épisode de pollution aux particules fines  $PM_{10}^*$  est terminé. Le Préfet de Martinique lève les mesures spécifiques qui avaient été prises.

(\*) Les  $PM_{10}$  représentent la catégorie de particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres.

Vous trouverez plus de précisions sur les messages sanitaires sur le site de l'Agence Régionale de Santé Martinique : <http://www.ars.martinique.sante.fr>

Pour plus d'informations sur le niveau de pollution atmosphérique :

[www.madininair.fr](http://www.madininair.fr)

Pour toute information sur les mesures réglementaires mises en œuvre :

[www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)

**Contacts réservés aux médias :**

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –  
[florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr](mailto:florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr)

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –  
[ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr](mailto:ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr)

Suivez l'actualité de

*L'Etat en Martinique*

sur internet : [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972